

Décrets administratifs

Gouvernement du Québec

Décret 65-2003, 29 janvier 2003

CONCERNANT la nomination de monsieur Luc Dupuis comme sous-ministre adjoint au ministère des Régions

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE monsieur Luc Dupuis, sous-ministre adjoint par intérim au ministère des Régions, affecté au développement de la région de l'Abitibi-Témiscamingue, soit nommé sous-ministre adjoint à ce même ministère, affecté au développement de la région de l'Abitibi-Témiscamingue, administrateur d'État II, au salaire annuel de 106 580 \$, à compter du 10 février 2003 ;

QUE le décret numéro 801-91 du 12 juin 1991 concernant les Règles sur la classification, la rémunération, les avantages sociaux et les autres conditions de travail des administrateurs d'État II et des sous-ministres associés et adjoints engagés à contrat s'applique à monsieur Luc Dupuis, compte tenu des modifications qui y ont été ou qui pourront y être apportées.

Le greffier du Conseil exécutif,
JEAN ST-GELAIS

39959

Gouvernement du Québec

Décret 66-2003, 29 janvier 2003

CONCERNANT la composition et le mandat de la délégation québécoise à la Conférence fédérale-provinciale-territoriale des premiers ministres qui se tiendra à Ottawa, Ontario, les 4 et 5 février 2003

ATTENDU QU'une conférence fédérale-provinciale-territoriale des premiers ministres aura lieu à Ottawa, Ontario, les 4 et 5 février 2003 ;

ATTENDU QUE l'article 3.21 de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (L.R.Q., c. M-30) prescrit que toute délégation officielle du Québec à une conférence ministérielle fédérale-provinciale ou interprovinciale est constituée et mandatée par le gouvernement ;

ATTENDU QU'il est opportun que le Québec y soit représenté ;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du premier ministre et du ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes :

QUE le premier ministre dirige la délégation québécoise à la Conférence fédérale-provinciale-territoriale des premiers ministres qui se tiendra à Ottawa, Ontario, les 4 et 5 février 2003 ;

QUE la délégation soit composée, outre le premier ministre, de :

— madame Pauline Marois, vice-première ministre, ministre d'État à l'Économie et aux Finances, ministre des Finances, de l'Économie et de la Recherche ;

— monsieur François Legault, ministre d'État à la Santé et aux Services sociaux, ministre de la Santé et des Services sociaux ;

— madame Brigitte Pelletier, directrice du cabinet du premier ministre ;

— madame Esther Gaudreault, directrice du cabinet de la ministre d'État à l'Économie et aux Finances ;

— madame Nathalie Verge, directrice du cabinet du ministre d'État à la Santé et aux Services sociaux ;

— monsieur Jean St-Gelais, secrétaire général et greffier du Conseil exécutif ;

— monsieur Pierre Gabrièle, sous-ministre à la Santé et aux Services sociaux ;

— monsieur Gilbert Charland, secrétaire général associé aux Affaires intergouvernementales canadiennes ;

— monsieur Camille Horth, secrétaire adjoint au Secréariat aux affaires intergouvernementales canadiennes ;

QUE le mandat de cette délégation soit d'exposer la position du Québec, conformément à la décision du Conseil des ministres.

Le greffier du Conseil exécutif,
JEAN ST-GELAIS

39960